



# SIGNALISATION ROUTIÈRE

FORMATION INITIALE


**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie **action de formation**



**FORMATION**

 **Public concerné** : salariés d'entreprise appelés à faire de la signalisation routière.

 **Durée de la formation** : 2 jours


 **Objectif de la formation** : Connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation de signalisation routière temporaire.

 **Nos moyens pédagogiques** :

- Vidéo projection
- Pratique : panneaux et signalisations disponibles sur place

 **Programme de la formation** :

- Formation théorique :
  - Statistiques des Accidents du Travail
  - Dispositions réglementaires
  - Les partenaires de la prévention et leur rôle
  - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
  - Processus menant à l'AT et à la Maladie Professionnelle
  - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
  - Que faire en cas d'accident
  - Les droits, obligations et responsabilités
  - Les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention
  - Les différentes catégories de de panneaux
  - Technologie et équipements
  - Les techniques d'utilisation et de stockage
- Formation pratique en milieu urbain en situation réelle, avec mise en situation selon besoin client

 **Validation de la formation** : après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail.